

BANK OF AFRICA NIGER (B.O.A. NIGER)
CIB n° H 0038
B.P. 10 973 - NIAMEY
REPUBLIQUE DU NIGER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS (ARTICLE 710 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT
DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE)
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Nouhou TARI
F.C.A. Fiduciaire Conseil & Audit
B.P. 07 - NIAMEY
Tél. : 20.73.38.13 - Fax : 20.73.51.95

Maman KOUROUKOUTOU
B.P. : 10 425 - NIAMEY
Tél. : 97. 92. 42 10

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	3 - 9
RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS	10 - 14
ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019	15 - 34

Nouhou TARI
F.C.A. Fiduciaire Conseil & Audit
B.P. 07 - NIAMEY
Tél. : 20 - 73 38 13 - Fax : 20 - 73 51 95

Maman KOUROUKOUTOU
B.P. 10 425 - NIAMEY
Tél. : 97.92.42.10

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux Actionnaires de Bank Of Africa Niger (BOA Niger),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de Bank Of Africa Niger (BOA Niger), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 – AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1- OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la BOA Niger, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, les comptes hors bilan et le compte de résultat, ainsi que les notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et principes comptables des banques et établissements financiers de l'UMOA.

1.2- FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) tel que prévu par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3- POINTS CLES DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risques identifiés

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (FCFA 194 707 millions au 31 décembre 2019).

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances en souffrance et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des comptes annuels sont donnés dans les notes annexes aux comptes annuels.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons en outre déterminé pour l'ensemble du portefeuille de la Banque, si des indicateurs de déclassement en engagements douteux ou litigieux existaient à la date de notre audit au regard de l'instruction n°026-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, et apprécié les développements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice sur les clients en portefeuille afin d'ajuster le niveau de provision requis.

1.4- RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels ont été établis par la direction de BOA Niger et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément au Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (PCB), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5- RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 - VERIFICATIONS DES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques conformément aux dispositions légales et réglementaires prévues par la loi bancaire et l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et le GIE.

2.1 - RESPECT DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE

2.1.1. Dispositif prudentiel

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect du dispositif prudentiel.

Les fonds propres effectifs de la banque sont déterminés comme suit, en millions de F CFA :

- Capitaux propres hors résultat	:	27 322
- Emprunt subordonné	:	0
- 15% du résultat de l'exercice	:	1 275
- Provisions demandées par la Commission Bancaire non constituées		0
- Valeurs immobilisées incorporelles		(11)

		28 586

Au titre de la réglementation bancaire, la Banque assure la représentation du capital minimum exigé qui est fixé à F CFA 10 000 millions par le dispositif prudentiel applicable au 30 juin 2017 avec des fonds propres effectifs de F CFA 28 586 millions au 31 décembre 2019.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur le respect par la Banque des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 2019.

2.1.2. Ratios prudentiels

Au 31 décembre 2019, la banque respecte tous les ratios prudentiels à savoir les normes de solvabilité, la norme de division des risques, le ratio de levier ainsi que les autres normes prudentielles (limites individuelle et globale sur les participations dans les entités commerciales, limite sur les immobilisations hors exploitation et limite sur le total des immobilisations et des participations).

A la date de ce rapport, nous n'avons pas audité le processus de production du FODEP.

2.1.3. Respect des instructions de la Banque Centrale (BCEAO)

Au 31 décembre 2019, la Banque détient des participations de 22% dans le capital de SOPARFI pour un montant de F CFA 45 millions. Le total du bilan de SOPARFI au 31 décembre 2018 s'établit à F CFA 201 millions soit moins de 2% du total du bilan de BOA Niger SA à cette date.

L'Instruction n° 033 - 11 - 2016 du 15 novembre 2016 relative aux états financiers sous une forme consolidée a prévu à son article 8 que « L'inclusion de certaines entreprises dans le champ de la consolidation des comptes n'est pas obligatoire lorsque leur importance est négligeable par rapport à l'ensemble consolidé. Peuvent être considérées comme étant dans ce cas, les entreprises dont le total bilan est inférieur à 2% du total du bilan du groupe, déterminé à partir des états financiers de l'exercice précédent.

En conséquence, l'inclusion des comptes de SOPARFI SA dans les comptes consolidés du Groupe BOA n'est pas obligatoire.

2.1.4. Réglementation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants, au personnel et aux Commissaires aux comptes

Nous avons vérifié que les concours aux personnes visées à l'article 45 alinéa 3 de la loi bancaire n° 2008-33 du 3 juillet 2008 ont fait l'objet d'approbation par l'instance de décision appropriée.

En vertu de l'article 45, alinéa 3 de la loi bancaire n° 2008-33 du 3 juillet 2008, nous vous informons que les engagements directs et par signature des administrateurs, des commissaires aux comptes et du personnel s'élèvent à 5 151 millions de F CFA au 31 décembre 2019 et sont formés comme suit, en millions de F CFA :

- Autres parties liées	400
- Actionnaires ou membres du Conseil d'Administration	20
- Commissaires aux comptes	20
- Directeurs et Responsables de départements	445
- Responsables Services et Directeurs d'Agences	1 161
- Cadres moyens et supérieurs	2 371
- Personnel d'exécution	724

	5 151

Ces concours sont constitués de crédits directs et portent le ratio d'endettement des personnes visées à l'article 45 à 19,99% pour une norme fixée à un maximum de 20% des fonds propres effectifs de F CFA 25 768 au 31 décembre 2018.

2.2. VERIFICATIONS DES OBLIGATIONS LEGALES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications des obligations légales prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers de synthèse des informations données dans le rapport de gestion du Président du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers de synthèse.

En application de l'article 716 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que nous n'avons relevé aucune irrégularité ni aucune inexactitude au cours de nos travaux.

Les Commissaires aux Comptes

Pour FCA FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT

FCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
Groupe Hélios Afrique - Exco

Nouhou TARI

Associé – Gérant
Expert-Comptable Diplômé
Expert-Comptable inscrit auprès de l'Ordre ONECCA Niger

Pour Maman KOUROUKOUTOU

Maman KOUROUKOUTOU
Expert - Comptable Agréé
BP: 10.425 Niamey - Niger
Tél: 93937212/90601246/97924210
Email: mamkour@yahoo.fr

Maman KOUROUKOUTOU

Gérant - Associé
Expert – Comptable Agréé
Expert-Comptable inscrit auprès de l'Ordre ONECCA Niger

Fait à Niamey, le 12 février 2020

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE ;
- et aux dispositions relatives à la réglementation bancaire de l'UMOA.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Relativement à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE :

- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les actionnaires/associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- Nous avons l'obligation de contrôler les conventions réglementées conclues entre l'entité et l'un de ses dirigeants, directement ou indirectement, et d'en faire rapport à l'assemblée générale des actionnaires ;
- Nous avons l'obligation de vérifier les rémunérations exceptionnelles versées aux administrateurs ou les remboursements de frais qui leur sont faits dans le cadre des missions ou mandats qui leur sont confiés par le conseil d'administration (article 432) ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit conformément à l'article 716 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Nous devons signaler aussi au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation (article 716) ;
- Nous avons l'obligation de déclencher la procédure d'alerte lorsque nous relevons, à l'occasion de notre mission, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la société (articles 150 et suivants) ;
- Nous avons l'obligation de vérifier la tenue conforme du registre des titres nominatifs (article 746-2) ;
- Nous avons l'obligation de convoquer l'assemblée générale des actionnaires/associés si le conseil d'administration ou l'administrateur général ne l'a pas fait (article 516) ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance ;
- Nous avons aussi l'obligation de faire une déclaration de soupçon à la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) des opérations de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme que nous aurons relevées dans le cadre de l'audit.



BILAN
destiné à la publication

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA NIGER

|C| |2|0|1|9| |1|2| |3|1| |H|0|0|0|3|8| |C|
C Date d'arrêté C I B L C

Poste	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	20 423 194 395	27 746 051 394
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	65 950 972 870	78 014 699 713
3	CREANCES BANCAIRES ET ASSIMILEES	14 475 280 952	18 368 326 630
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	173 429 282 381	194 706 549 526
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	6 393 296 049	5 559 607 671
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	1 292 721 844
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	6 996 883 560	2 291 364 509
9	COMPTES DE REGULARISATION	4 050 350 847	3 723 264 984
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERM	670 169 044	260 415 840
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	403 361 106
12	PRETS SUBORDONNES	0	734 757 738
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 037 515	10 491 122
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 058 547 686	10 790 054 476
E90	TOTAL DE L'ACTIF	300 491 015 299	343 901 666 553

BOA NIGER
IMMEUBLE BOA
RUE DU GAWEYE
NIAMEY

CERTIFIEE COMPTABLES
AUX ECRITURES

EXCO - FCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
Membre EXCO AFRIQUE

Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 Niamey - Niger
Tél. : (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRINENIXX - Code Banque : NE038

Société anonyme au capital de CFA 13.000.000.000 - RCCM NI-NIM-2003-B 639 - N.I.E. : 1185 - T.V.A. : VA 135414
Siège Social BANK OF AFRICA-NIGER - Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 - Niamey - Niger

**BANK OF AFRICA**

Groupe BMCE BANK

BILAN
destiné à la publication

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA NIGER

|C| |2|0|1|9| |1|2| |31| |H|0|0|0|3|8| |C|
C Date d'arrêté CIB LC

Poste	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	BANQUES CENTRALES CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	79 956 163 654	99 678 807 138
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	176 512 162 930	196 224 988 704
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	1 933 361 647	1 989 480 456
6	COMPTES DE REULARISATION	7 274 354 457	7 409 686 409
7	PROVISIONS	2 098 663 550	2 774 744 785
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	32 716 309 061	35 823 959 061
10	CAPITAL SOUSCRIT	13 000 000 000	13 000 000 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	194 500 000	194 500 000
12	RESERVES	11 104 912 388	14 126 809 061
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	750 620 417	0
16	RESULTAT DE L'EXERCICE	7 666 276 256	8 502 650 000
L90	TOTAL DU PASSIF	300 491 015 299	343 901 666 553

Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 Niamey, Niger
 Tel : (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRIN21XXXCCBBNIG
 Société anonyme au capital de CFA 13.000.000.000 - RCCM NI-NIM-2003-B 639 - N.I.E. : 1185 - T.Y.A. : VA 135414
 Siège Social BANK OF AFRICA-NIGER - Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 - Niamey - Niger



BANK OF AFRICA

Groupe BMCE BANK

HORS BILAN
destiné à la publication

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA NIGER

|C| |2|0|1|9| |1|2| |31| |H|0|0|0|3|8| |C|
C Date d'arrêté C I B L C

Poste	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
	ENGAGEMENTS DONNES	82 349 573 166	83 937 355 083
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	26 611 929 526	11 473 249 651
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	55 737 643 640	72 464 105 432
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	131 188 166 892	153 361 000 827
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	131 188 166 892	153 361 000 827
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

CERTIFIÉS COMPTABLES
AUX ÉCRITURES

EXCO - FCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
Membre EXCO AFRIQUE

Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 Niamey - Niger
Tél. : (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRINENIXX - Code Banque : NE038

Société anonyme au capital de CFA 13.000.000.000 - RCCM NI-NIM-2003-B 639 - N.I.F. : 1185 - T.V.A. : VA 135414
Siège Social BANK OF AFRICA-NIGER - Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 - Niamey - Niger

COMPTE DE RESULTAT
 destiné à la publication

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA NIGER

 |C| |2|0|1|9| |1|2| |3|1| |H|0|0|0|3|8| |C|
 C Date d'arrêté C I B L C D L

 |0|1| |3|
 F M

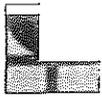
Poste	CHARGES	MONTANTS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	19 254 741 261	21 535 778 733
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-6 705 793 596	-6 758 190 216
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	540 004 255	466 472 682
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	5 474 314 806	5 382 273 751
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-627 428 581	-454 196 742
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	1 581 857 632	2 014 934 760
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 553 844 681	1 551 312 159
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-441 072 856	-290 502 762
10	PRODUIT NET BANCAIRE	20 630 467 602	23 447 882 365
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-9 246 603 551	-10 914 064 878
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMO. INCORP. & CORP.	-1 007 850 623	-1 004 397 638
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 376 013 428	11 529 419 849
15	COÛT DU RISQUE	-626 512 501	-1 242 180 895
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	9 749 500 927	10 287 238 954
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	-32 247 375	127 598 146
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	9 717 253 552	10 414 837 100
19	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-2 050 977 296	-1 912 187 100
20	RESULTAT NET	7 666 276 256	8 502 650 000

EXCO - PCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT

 BOA - NIGER Rue du Gawaye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 Niamey - Niger Membre EXCO AFRIQUE
 Tél. : (227) 20 73 36 20 / (21) Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRINENIXXX - Code Banque : NE038

Société anonyme au capital de CFA 13.000.000.000 - RCCM NI-NIM-2003-B 639 - N.I.E. : 1185 - T.V.A. : VA 135414

Siège Social BANK OF AFRICA-NIGER - Rue du Gawaye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 - Niamey - Niger



BANK OF AFRICA

Groupe BMCE BANK

REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Annexe 4.1

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA

2 0 1 9 1 2 | 3 1 | H 0 0 3 8 | C | A A | 0 1 | 1

Date d'arrêté

C

I

B

LC

D

F

P

A- DECLARATION DE CONFORMITE AU PLAN COMPTABLE BANCAIRE DE L'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au plan comptable bancaire révisé de l'UMOA, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018

B- INDICATION DES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes
- La transparence
- La prudence
- La spécialisation des exercices
- L'intangibilité du bilan d'ouverture
- L'importance significative
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Les créances et les dettes, ainsi que les engagements hors bilan libellés en devises, sont converties en F CFA aux cours de change applicables aux opérations au 31 décembre 2019.

Les opérations de change sont évaluées à chaque arrêté journalier ou au terme des achats et ventes de devises chez les correspondants et le résultat de change est enregistré directement au compte de résultat.

Les intérêts, commissions et frais sur les opérations en devises sont couverts et comptabilisés en F CFA dès la réception des avis d'encaissement ou de paiement.

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique notamment les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les engagements en souffrance comprennent :

- les créances restructurés : créances ayant fait l'objet de mesures de renégociation consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers ;

EXCO - FCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
 Rue du Gwéye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 Niamey - Niger / AFRIQUE
 Tél : (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swill : AFRINENIXXX - Code Banque : NE038

Société anonyme au capital de CFA 13.000.000.000 RCCM NI-NIM 2003-B 639 N.I.C. : 1185 TVA : VA 135414
 Siège Social BANK OF AFRICA-NIGER - Rue du Gwéye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 - Niamey - Niger



BANK OF AFRICA

Groupe BMCE BANK

- les créances douteuses ou litigieuses : créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Par ailleurs à la date du 31 décembre 2019 la banque a choisi de mettre sous surveillance certaines créances à risques.

Conformément à l'instruction 029-11-2016 du PCBR relative à la comptabilisation et à l'évaluation des titres, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transaction qui sont des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou encore les titres détenus du fait de l'activité d'animateur du marché
- Les titres d'investissement qui sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance
- Les titres de participations qui sont des titres à revenu variable dont la possession durable est estimée utile à l'entreprise
- Les titres de l'activité de portefeuille qui sont des titres à revenu variable dont l'acquisition a pour objet d'en tirer un gain en capital à moyen terme
- Les titres de placement constitués essentiellement de fonds commun de placement

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés sur la durée de vie probable ou estimée selon la méthode linéaire :

- Logiciels	2 ans
- Constructions	50 ans
- Installations	5 ans
- Matériel et outillage	4 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel informatique	2 ans
- Matériel de transport	4 ans

Les réparations et entretiens intervenus sur les immobilisations, notamment sur le mobilier et le matériel informatique, sont enregistrés en charges.

CERTIFIÉS CONFORMES
AUX ÉCRITURES
EXCO - FCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
Membre EXCO AFRIQUE

Rue du Goweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 Niamey - Niger
Tél. : (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRINENIXXX - Code Banque : NE038

Société anonyme au capital de CFA 13 000 000 000 RCCM NI-NIM 2003 B 639 NIF 1185 TVA : VA 135414
Siege Social BANK OF AFRICA-NIGER - Rue du Goweye, Immeuble BOA NIGER - BP : 10 973 Niamey Niger



BANK OF AFRICA

Groupe BMCE BANK

ETAT DES DEROGATIONS

Annexe 4.2

ETAT :

ETABLISSEMENT :

2	0	1	9	1	2	3	1	H	0	0	3	8	C	A	A	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date d'arrêté

C I B

LC

D

F

P

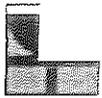
INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A- DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	Nous n'avons pas de dérogations aux principes comptables fondamentaux	
B- DEROGATIONS AUX REGLES ET METHODES D'EVALUATION	Nous n'avons pas de dérogations aux règles et méthodes d'évaluation	
C- DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	Nous n'avons pas de dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	

CERTIFIÉS CONFORMES
AUX ECRITURES

EXCO - FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
Membre EXCO AFRIQUE

Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 Niamey - Niger
 Tél : (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRINEN1XXX - Code Banque : NE038

Société anonyme au capital de CFA 13.000.000.000 - RCCM NI NIM 2003-B 639 - N.I.J. : 1185 - TVA : VA 135414
 Siège Social BANK OF AFRICA-NIGER - Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 - Niamey - Niger



BANK OF AFRICA

Groupe BMCE BANK

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Annexe 4.3

ETAT :

ETABLISSEMENT :

2 0 1 9 1 2 | 3 1 | H 0 0 3 B C | A A | 0 1 | 1

Date d'arrêté

C I B

LC

D

F

P

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A- CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION	Il n'y a pas eu de changements affectant les méthodes d'évaluation	
B- CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION	Il n'y a pas eu de changements affectant les règles de présentation	

CERTIFIÉS CONFORMES
AUX ÉCRITURES

EXCO - ICA Fiduciaire CONSEIL ET AUDIT
Membre EXCO AFRIQUE

Rue du Gaweye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10 973 Niamey - Niger
Tél. : (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRINEN1XXX - Code Banque : NE038

Société anonyme au capital de CFA 13.000.000.000 - RCCM NI NIM-2003 B 639 - N.I.E. 1185 - TVA : VA 135414
Siege Social BANK OF AFRICA-NIGER - Rue du Gaweye, Immeuble BOA NIGER - BP 10 973 Niamey Niger

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES						Annexe 4.4	
(en F CFA)							
CREANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	17 143 122 060	1 034 889 358		2 869 682 778		21 047 694 196	13 734 996 041
PRETS	0	14 662 794 946	0	0	0	14 662 794 946	14 475 280 952
Comptes et prêts au jour le jour	0	2 000 000 000	0			2 000 000 000	3363240408
Prêts à terme	0	12 662 794 946	0			12 662 794 946	11 286 665 379
VALEURS RECUES EN PENSION LIVREE	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension au jour le jour						0	0
Valeurs reçues en pension à terme						0	0
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						0	0
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	17 143 122 060	15 697 684 304	0	2 869 682 778	0	35 710 489 142	28 185 861 376
Dont admissible au refinancement de la BCEAO (****)						0	0
DÉPRÉCIATIONS		174624835		24415617		199 040 452	199 040 452
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	17 143 122 060	15 523 059 469	0	2 845 267 161	0	35 511 448 690	28 185 861 376
CREANCES SUR LA CLIENTELE						Annexe 4.5	
(en F CFA)							
CRÉANCES CLIENTELE	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS (*)	27 000 000	2 000 000	48 000 000	2 526 000 000	19 695 100 303	22 298 100 303	39 084 762 126
PRETS A TERME	36 640 768 146			57 866 514 151	63 189 101 489	157 696 383 786	118 728 742 117
OPERATIONS DE PENSION LIVREE						0	0
OPERATIONS DE LOCATION -FINANCEMENT						0	0
AFFACTURAGE						0	0
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				3 332 707 100	16 608 724 190	19 941 431 290	21 334 773 573
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	36 667 768 146	2 000 000	48 000 000	63 725 221 251	99 492 925 982	199 935 915 379	179 148 277 816
Dont admissible au refinancement de la BCEAO (****)						0	
DÉPRÉCIATIONS				440 678 294	4 788 687 559	5 229 365 853	5 718 995 435
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	36 667 768 146	2 000 000	48 000 000	63 284 542 957	94 704 238 423	194 706 549 526	173 429 282 381

Moufida

COMPTES ANNUELS
AUX FONDATEURS

EXCO - FCA FIDUCIAIRE CONSEILLER AUDIT
Membre EXCO AFRICAINE

Annexe 4.6									
(en F CFA)									
	31/12/19				31/12/18				
TITRES	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	
PORTFEUILLE DE TRANSACTION				0	0	0	0	0	
Dont coté									
PORTFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	0								
BRUT	78 014 699 713	5 559 607 671	1 292 721 844	84 867 029 228	65 950 972 870	6 393 296 049		72 344 268 919	
Dépréciations				0				0	
NET	78 014 699 713	5 559 607 671	1 292 721 844	84 867 029 228	65 950 972 870	6 393 296 049	0	72 344 268 919	
Dont coté									
PORTFEUILLE D' INVESTISSEMENT								0	
BRUT			0	0	0	0	0	0	
Dépréciations								0	
NET	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dont coté									
TOTAL	78 014 699 713	5 559 607 671	1 292 721 844	84 867 029 228	65 950 972 870	6 393 296 049	0	72 344 268 919	
Annexe 4.7									
(en F CFA)									
DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ /NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N-1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE (DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES									
TITRES DE PARTICIPATIONS									
BOA France	France	N	Banque	4 591 699 000	8,89%	4 700 270 344	663 776 946	718 370 521	487
AGORA SA	Côte d'Ivoire	N		5 000 000 000	5,00%	4 082 020 411	116 361 106	159 259 268	0
ACEP Niger	Niger	N		400 000 000	19,00%	250 000 000	250 000 000	250 000 000	487
SINERGI SA	Niger	N		500 400 000	18,49%	76 000 000	41 339 848	52 520 571	0
CRRH_UEMOA	Togo	N		202 000 000	22,52%	92 500 000	59 439 918	59 439 918	0
SOPARFI	Niger	N		9 143 970 000	1,09%	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0
GIM_UEMOA	Niger	N		202 000 000	22,52%	45 500 000	42 386 141	42 900 831	0
SCI_OLYMPÉ RCI	Sénégal	N		9 732 780 000	0,15%	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0
AISSA_SARL	Côte d'Ivoire	N		200 000 000	15,00%	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0
SWIFT	Bénin	N		45 000 000	15,56%	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME						2 249 933	2 249 933	2 249 933	0

CRÉDITS FINANCIERS
ANNEXES

EXCO - PCA FIDUCIAIRE CONSEIL CA AFRIQUE
Membre EXCO AFRIQUE

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en F CFA)

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		6 853 842 676	0	2 039 967 777	5 000 000 000	13 893 810 453	6 230 870 601
EMPRUNTS	49 974 523 875	33 640 718 529	0	2 169 754 281	0	85 784 996 685	73 725 293 053
Au titre du marché monétaire	49 974 523 875					49 974 523 875	50 126 750 500
Au jour le jour	0	0	0	0	0	0	0
A terme		33 640 718 529		2 169 754 281		35 810 472 810	23 598 542 553
V ALEURS DONNEES EN PENSION LIVREE	0	0	0	0	0	0	0
Au jour le jour	0	0	0	0	0	0	0
A terme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	49 974 523 875	6 853 842 676	0	4 209 722 058	5 000 000 000	99 678 807 138	79 956 163 654



 CERTIFIÉS COMPTABLES
 AUX ÉCRITURES

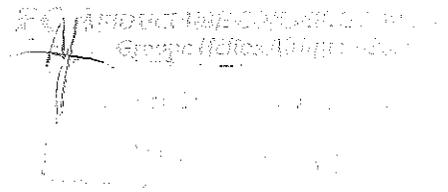
 EXCO - FCAHIDUCIARH CONGEL ET ADOU
 31/12/19
 Membre EXCO AFRIQUE

	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1											
2		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES									Annexe 4.8
3											
4											
5											
6										(FCFA)	
7	IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉÉVALUATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE	
8	IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	12 816 255 203	2 759 812 409	1 094 044 850	14 482 022 762	EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE		
9	Immobilisations incorporelles	683 861 550	15 762 818	0	699 624 368	7 203 399 903	995 740 455	0	8 199 140 358	6 282 882 404	
10	Logiciels	683 861 550	15 762 818	0	699 624 368	640 824 035	48 309 211	0	689 133 246	10 491 122	
11		0			0	640 824 035	48 309 211		689 133 246	10 491 122	
12	Immobilisations corporelles	12 132 393 653	2 744 049 591	1 094 044 850	13 782 398 394	6 562 575 868	947 431 244	0	0	0	
13	- Prises en location - financement				0				7 510 007 112	6 272 391 282	
14	- Mises en location - Simple				0				0	0	
15	- Autres	12 132 393 653	2 744 049 591	1 094 044 850	13 782 398 394	6 562 575 868	947 431 244	0	0	0	
16	IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	2 627 257 073	2 052 685 029	15 094 553	4 664 847 549	138 527 172	8 657 183	0	7 510 007 112	6 272 391 282	
17	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	147 184 355	4 517 663 194	
18					0				0	0	
19					0				0	0	
20	Immobilisations corporelles	2 627 257 073	2 052 685 029	15 094 553	4 664 847 549	138 527 172	8 657 183	0	0	0	
21	- Immobilisations corporelles	2 627 257 073	2 052 685 029	15 094 553	4 664 847 549	138 527 172	8 657 183	0	147 184 355	4 517 663 194	
22					0				147 184 355	4 517 663 194	
23					0				0	0	
24	DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE										Annexe 4.10
25											
26											
27	DÉPÔTS	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018			
28	COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	27 000 000	2 000 000	46 000 000	2 526 000 000	109 878 397 892	112 479 397 892	107 367 978 442			
29	COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	9 710 000 000	10 800 000	6 777 000 000	10 340 000 000	938 524 725	27 771 324 725	21 737 488 518			
30	OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE						0	0			
31	COMPTE D'ÉPARGNE À RÉGIME SPECIAL				41 356 247 508		41 356 247 508	36 181 035 381			
32	AUTRES DÉPÔTS	313 000 000	46 000 000		537 000 000	13 722 018 579	14 618 018 579	11 225 660 589			
33	TOTAL	10 050 000 000	58 800 000	6 823 000 000	54 759 247 508	124 533 941 196	196 224 988 704	176 512 162 930			
34											
35											
36											
37	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS										Annexe 4.11
38											
39											
40											
41	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS			
42	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						0				
43	- Emprunts obligataires		0								
44	- Autres dettes		0								
45	EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS						0	0			
46	- À durée déterminée	XOF	0								
47	- À durée indéterminée		0								
48	TOTAL						0				

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en F CFA)

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		6 853 842 676	0	2 039 967 777	5 000 000 000	13 893 810 453	6 230 870 601
EMPRUNTS	49 974 523 875	33 640 718 529	0	2 169 754 281	0	85 784 996 685	73 725 293 053
Au titre du marché monétaire	49 974 523 875					49 974 523 875	50 126 750 500
Au jour le jour	0	0	0	0	0	0	0
A terme		33 640 718 529		2 169 754 281		35 810 472 810	23 598 542 553
VALEURS DONNEES EN PENSION LIVREE	0	0	0	0	0	0	0
Au jour le jour	0	0	0	0	0	0	0
A terme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	49 974 523 875	40 494 561 205	0	4 209 722 058	5 000 000 000	99 678 807 138	79 956 163 654

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS					
Annexe 4.12					
(F CFA)					
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2018	Dotations	Reprises		31/12/2019
			Sans objet	Autres	
DÉPRÉCIATIONS	7 041 561 880	1 571 077 456	2 312 217 221	0	6 300 422 115
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	199 040 452				199 040 452
Créances sur la clientèle	5 718 995 435	1 555 513 868	2 045 143 450		5 229 365 853
Titres de placement	0				0
Titres de participation et assimilés	490 273 174	6 955 929	134 554 075	0	362 675 028
Autres actifs	633 252 819	8 607 659	132 519 696		509 340 782
PROVISIONS	2 098 663 550	723 894 055	47 812 620	0	2 774 744 985
Risques d'exécution d'engagements par signature sur établissements de crédit	10 000 000				10 000 000
Risques d'exécution d'engagements par signature sur clientèle	0				0
Pensions de retraite et obligations similaires	2 088 663 550	423 800 430	47 812 620		2 464 651 360
Autres risques et charges	0	300 093 625			300 093 625
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES					
Annexe 4.13					
(F CFA)					
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RESULTAT	CAPITAUX PROPRES	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	13 000 000 000	194 500 000	17 159 532 805	30 354 032 805	
Ajustements de début de période					
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018	13 000 000 000	194 500 000	17 159 532 805	30 354 032 805	
Augmentation / Réduction de capital				0	
Résultat de la période			7 666 276 256	7 666 276 256	
Distribution de dividendes			-6 516 335 000	-6 516 335 000	
Autres mouvements			1 212 335 000	1 212 335 000	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	13 000 000 000	194 500 000	19 521 809 061	32 716 309 061	
Ajustements de début de période					
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2019	13 000 000 000	194 500 000	19 521 809 061	32 716 309 061	
Augmentation / Réduction de capital				0	
Résultat de la période			8 502 650 000	8 502 650 000	
Distribution de dividendes			-5 395 000 000	-5 395 000 000	
Autres mouvements			0	0	
BILAN AU 31/12/2018	13 000 000 000	194 500 000	22 629 459 061	35 823 959 061	

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE							Annexe 4.14	
MONTANT DU CAPITAL (en millions de F CFA)						13 000	(en millions de F CFA)	
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET NON APPELÉ						0		
VALEUR NOMINALE DES TITRES (en F CFA)						1 000		
IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE		
			31/12/2019	31/12/2018				
PERSONNES MORALES								
- Dont ETAT			8 626 730	8 626 730	66,36%	66,09%		
- Dont Organismes publics								
ATTICA			54 660	54 660	0,42%	0,42%		
BOA-WEST AFRICA			7 677 380	7 677 380	59,06%	56,22%		
BOAD			894 690	894 690	6,88%	9,45%		
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS								
- Divers actionnaires minoritaires < 5%			4 359 430	4 359 430	33,53%	33,81%		
			4 359 430	4 359 430	33,53%	33,81%		
SALARIÉS								
- Salariés BOA Niger			13 840	13 840	0,11%	0,10%		
			13 840	13 840	0,10%	0,10%		
TOTAL			13 000 000	13 000 000	100,00%	100,00%		
VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							Annexe 4.15	
							(en F CFA)	
EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2019		
ACTIF								
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	29 770 000 000	5 276 000 000	465 000 000	0		35 511 000 000		
Créances sur la clientèle	35 051 000 000	8 272 000 000	31 792 000 000	108 318 000 000	11 272 000 000	194 705 000 000		
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 687 000 000	2 162 000 000	1 820 000 000	66 768 000 000	7 384 000 000	84 821 000 000		
Titres de transaction						0		
Titres de placement						0		
Titres d'investissement	46 000 000				10 801 000 000	10 847 000 000		
TOTAL	71 554 000 000	15 710 000 000	34 077 000 000	175 086 000 000	29 457 000 000	325 884 000 000		
PASSIF								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	64 448 000 000	38 000 000	5 685 000 000	28 182 000 000	1 326 000 000	99 679 000 000		
Dettes envers la clientèle	110 084 000 000	24 339 000 000	27 134 000 000	29 705 000 000	4 968 000 000	196 224 000 000		
Dettes représentées par un titre						0		
TOTAL	174 532 000 000	24 371 000 000	32 819 000 000	57 887 000 000	6 294 000 000	295 903 000 000		
OPERATIONS EN DEVISES							Annexe 4.16	
							(en F CFA)	
DEVISES	31/12/2019				31/12/2018			
	ACTIF	PASSIF	DEVISES À RECEVOIR	DEVISES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVISES À RECEVOIR	DEVISES À LIVRER
CAD Dollar canadien	1 576 983	375 922	1 576 983	375 922	1 016 668	353 731	1 016 668	353 731
CHF Franc suisse	17 608 032	3 518 495	17 608 032	3 518 495	829 147 857	815 543 996	829 147 857	815 543 996
EUR Euro	2 890 576 010	4 543 006 111	2 890 576 010	4 543 006 111	2 491 277 496	7 558 418 584	2 491 277 496	7 558 418 584
GBP Livre Sterling	854 035	-	854 035	-	36 029 072	-	36 029 072	-
USD Dollar US	1 275 378 506	1 081 834 209	1 275 378 506	1 081 834 209	493 479 064	460 001 392	493 479 064	460 001 392
XOF Francs CFA BCEAO	339 715 672 986	338 272 931 816	339 715 672 986	338 272 931 816	296 640 065 142	291 656 697 596	296 640 065 142	291 656 697 596
TOTAL	343 901 666 553	343 901 666 553	343 901 666 553	343 901 666 553	300 491 015 299	300 491 015 299	300 491 015 299	300 491 015 299

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		Annexe 4.17	
		(en F CFA)	
ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2019	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	82 349 573 166	83 937 355 083	
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit et assimilés	0	0	
Crédits documentaires			
Acceptations ou engagements de payer			
Ouvertures de crédits confirmés			
Autres engagements de financement donnés			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	26 611 929 526	11 473 249 651	
Crédit documentaires import	4 018 653 718	4 918 371 529	
Acceptations ou engagements de payer	19 033 313 645	3 075 662 413	
Ouvertures de crédits confirmés	1 820 644 949	524 313 093	
Autres engagements de financements donnés	1 739 317 214	2 954 902 617	
Engagements de garanties d'ordre des établissements de crédit et assimilés	4 782 563 068	19 073 704 855	
Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires			
Acceptations ou engagements de payer			
Autres engagements donnés	4 782 563 068	19 073 704 855	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	50 955 080 572	53 390 400 577	
Obligations cautionnées			
Cautions, avais et autres garanties donnés			
Garanties de remboursement de crédits			
Autres garanties données	50 955 080 572	53 390 400 577	
Engagements douteux	0	0	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	131 188 166 892	153 361 000 827	
Engagements de financement reçus des établissements de crédit et assimilés	0	0	
Crédits documentaires			
Acceptations ou engagements de payer			
Ouvertures de crédits confirmés			
Autres engagements de financement reçus			
Engagements de financement reçus de la clientèle	0	0	
Acceptations ou engagements de payer			
Autres engagements de financement reçus			
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit et assimilés	23 966 527 421	153 306 100 827	
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires			
Acceptations ou engagements de payer			
Autres engagements reçus	23 966 527 421	153 306 100 827	
Engagements de garantie reçus de la clientèle	107 221 639 471	54 900 000	
Garanties reçues de l'Etat et des organismes assimilés			
Garanties reçues des entreprises d'assurance et de capitalisation			
Garanties reçues de la clientèle financière			
Autres Garanties reçues	107 221 639 471	54 900 000	
VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES/DONNÉES EN GARANTIE		Annexe 4.18	
		(en F CFA)	
VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	48 389 131 581		48 389 131 581
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	104 971 869 246		55 167 596 949
TOTAL	153 361 000 827	0	103 556 728 530
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	83 937 355 083		86 337 605 000
TOTAL	83 937 355 083	0	86 337 605 000

Etat : NIGER

Annexe 4.21						
INFORMATIONS SECTORIELLES						
	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
BILAN						
Actif	343 901 666 553				343 901 666 553	300 491 015 299
Passif	343 901 666 553				343 901 666 553	300 491 015 299
HORS BILAN						
Engagements donnés	83 937 355 084				83 937 355 084	82 349 573 166
Engagements reçus	153 361 000 827				153 361 000 827	253 000 000
COMPTE DE RESULTAT						
Produit net bancaire	23 447 882 365				23 447 882 365	
REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS						
				(en millions de F CFA)	Annexe 4.22	
REMUNERATIONS ET AVANTAGES				31/12/2018	31/12/2019	
REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE						
Rémunérations brutes						
Indemnité de fonction				54 272 275	65 486 595	
Avantages en nature						
PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS						
Nombre d'actions						
Valorisation de l'action au 31/12						
Nombre d'options non exercées au 31/12						
Valorisation de l'action au 31/12						
AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI						
Indemnité de fin de carrière						
Régime de retraite à cotisations définies						
ASSURANCE MALADIE				1 342 537	4 247 785	
AUTRES AVANTAGES						

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS				Annexe 4.23	
PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRETS		0	1 625 671 320		
	Administrateur		19 789 350		
	Directeur du Pôle exploitation en charge du centre d'affaires (CAF)		46 087 578	1,5%	
	Directeur du Pôle support		26 849 111	1,5%	
	Directeur de l'Audit Interne		32 719 790	1,5%	
	Directeur Réseau - Retail		39 583 233	1,5%	
	Responsable Département Contrôle Permanent et Conformité		34 289 067	1,5%	
	Responsable du département Affaires Juridiques Successions et Garanties		42 207 600	1,5%	
	Responsable du Département Opérations		47 915 965	1,5%	
	Responsable du département financier et comptable		36 797 909	1,5%	
	Responsable du Département des Ressources Humaines et de la Formation		30 443 600	1,5%	
	Directeur Zone II		61 986 430	1,5%	
	Directeur Zone III		16 690 519	1,5%	
	Directeur Zone I		29 305 521	1,5%	
	Responsable du Service des Assurances		53 679 949	1,5%	
	Responsable du Service conformité		52 410 560	1,5%	
	Responsable du Service Marketing & Communication		40 616 372	1,5%	
	Responsable du Service Animation & Pilotage Commercial		67 193 679	1,5%	
	Responsable du Service Gestion Administrative du Crédit		34 265 233	1,5%	
	Responsable du Service SWIFT, Courrier et Standard		31 106 250	1,5%	
	Responsable du Service Centre de Traitement Informatique		31 660 235	1,5%	
	Responsable du Service Moyens Généraux		14 819 277	1,5%	
	Responsable du Service Monétique		48 604 696	1,5%	
	Responsable du Service Sécurité des Systèmes Informatiques et PMO		23 319 277	1,5%	
	Responsable du Service Gestion des Risques		35 527 940	1,5%	
	Responsable du Service Recouvrement et Contentieux		31 226 368	1,5%	
	Responsable du Service Clientèle Entreprise		22 039 499	1,5%	
	Directeur agence de Doutchi		14 337 246	1,5%	
	Directeur agence de Katakò		35 193 829	1,5%	
	Directrice agence Yantala		24 413 212	1,5%	
	Directeur agence Kalley		42 636 113	1,5%	
	Directrice agence Agence Euroworld		6 069 501	1,5%	
	Directeur agence Liberté		12 443 995	1,5%	
	Directeur agence Boukoki		12 669 908	1,5%	
	Directrice agence As Salam		44 027 310	1,5%	
	Directeur agence Ecogare		41 696 132	1,5%	
	Directeur agence Grand Marché		29 563 562	1,5%	
	Directeur agence Route Francophonie		26 027 090	1,5%	
	Directeur agence Dosso		27 487 155	1,5%	
	Directeur agence de Gaya		7 637 795	1,5%	
	Directeur agence de Maradi		43 603 935	1,5%	
	Directeur agence de Konni		22 624 793	1,5%	
	Directeur agence d'Agadez		43 131 596	1,5%	
	Directeur agence Tahoua		48 594 328	1,5%	
	Directeur agence de Zinder		14 626 108	1,5%	
	Directeur agence de Plateau		30 681 656	1,5%	
	Directeur agence Arlit		13 090 482	1,5%	
	Directeur agence Gamkallé		14 241 536	1,5%	
	Directeur agence Maradi douanes		1 010 240	1,5%	
	Directeur agence Centrale		49 972 477	1,5%	
	Directrice Agence Koubla		13 849 988	1,5%	
	Directrice Agence Recasement		31 679 485	1,5%	
	Directrice Agence Goudel		23 226 850	1,5%	
AVANCES		0	0		
GARANTIES		0	0		



 SYSC - ESCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET TECHNIQUE
 MEMBRE EXCO AFRIQUE

TABLEAU DES EFFECTIFS, DE LA MASSE SALARIALE ET DU PERSONNEL EXTERIEUR															Annexe 4.27		
(montants en millions de F CFA)																	
PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS								MASSE SALARIALE								
	ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ETAT DU		UMOA		RDM		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
CADRES ET ASSIMILES	35	17	3		1		39	17	1 379		250		100		0	1 729	0
TECHNICIENS ET ASSIMILES	151	94					151	94	2 618							2 618	0
AGENTS DE MAITRISE							0	0								0	0
EMPLOYES ET OUVRIERS	0						0	0								0	0
TOTAL	186	111	3	0	1	0	190	111	3 997	0	250	0	100	0	4 347	0	0
PERSONNEL EXTERIEUR	EFFECTIFS								CHARGES TOTALES								
	ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ETAT DU		UMOA		RDM		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
CADRES ET ASSIMILES							0	0									
TECHNICIENS ET ASSIMILES							0	0									
AGENTS DE MAITRISE							0	0									
EMPLOYES ET OUVRIERS							0	0									
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

EXCO - FCA - FIDUCIAIRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Membre EXCO AFRIQUE